

Île-des-Sœurs, le 14 février 2021

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boul. Charest Est, 8e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Monsieur le Ministre,

Alors que le prochain budget sera particulièrement important pour l'avenir du Québec et que vous sollicitez des idées et des propositions qui pourraient permettre de relancer l'économie et de mieux répondre aux besoins des citoyens, l'Institut québécois de planification financière (IQPF) désire soumettre à votre considération une mesure visant à contribuer à l'amélioration de la santé financière des Québécoises et des Québécois qui, ce faisant, contribuera à faciliter la relance économique.

Ayant pour mission d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles par la formation de base et la formation continue des planificateurs financiers et l'établissement des normes de pratique professionnelle, l'IQPF est bien au fait des enjeux auxquels les citoyens sont confrontés quant à la gestion de leurs finances.

Qu'il s'agisse des questions de placements, de gestion des risques, de planification de retraite et successorale, de finances, de fiscalité et de plusieurs aspects légaux, ces enjeux sont nombreux, interreliés et complexes. Alors que chacun de ces éléments et la façon dont ils seront gérés par le contribuable auront des effets sur sa santé financière, sa capacité à bien comprendre et gérer ces enjeux revêt donc une importance capitale.

Étant donné la complexité des enjeux et l'importance de leurs effets, les contribuables auront alors avantage à recourir aux services professionnels de planification financière personnelle intégrée dispensés par les planificateurs financiers formés par l'IQPF et autorisés par certificat de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à exercer dans la discipline « planification financière », qui pourront les accompagner afin de prendre les meilleures décisions.

Nous vous présentons donc le mémoire ci-joint qui vous soumet notre réflexion dans le contexte exceptionnel de pandémie que nous vivons actuellement et qui se résume essentiellement ainsi : **créer une mesure de facilitation d'accès aux services professionnels de planification financière par le biais d'un crédit d'impôt, rendant ainsi les efforts de relance économique du gouvernement d'autant plus efficaces qu'ils seront soutenus par les efforts individuels des contribuables auxquels on aura donné les moyens de prendre en charge leur propre santé financière.**

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,



Chantal Lamoureux, LL. B., CRHA

Mémoire de l'Institut québécois de planification financière

Présenté dans le cadre des consultations pré budgétaires inscrites dans le processus de préparation du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec

Le 14 février 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. Le besoin d'améliorer la santé financière des Québécoises et Québécois

1.1 Précarité économique

1.2 Une précarité exacerbée par les effets de la crise sanitaire

1.3 Un impact sur la santé psychologique

2. La planification financière personnelle intégrée comme outil d'amélioration de la santé financière

2.1 L'IQPF

2.2 Le planificateur financier

2.3 La planification financière personnelle intégrée

2.4 Les effets positifs sur la santé financière individuelle

2.5 Les effets positifs sur la santé financière collective

3. La recommandation de l'IQPF

4. Conclusion



1. Le besoin d'améliorer la santé financière des Québécoises et Québécois

1.1 PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

On sait combien la crise sanitaire mondiale que nous connaissons depuis bientôt un an aura eu des effets dévastateurs sur les économies, et celle du Québec n'aura pas fait exception. Les idées et les propositions que vous sollicitez aujourd'hui s'inscrivent dans une démarche et une série de mesures déjà entreprises par votre gouvernement pour permettre de relancer l'économie et de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Cela dit, la précarité économique était toutefois déjà bien présente avant la crise sanitaire.

Selon un rapport sur la valeur économique des activités de planification financière commandé par l'IQPF en 2017¹, la situation financière des Québécois n'était déjà pas idéale, notamment dû à la précarité économique croissante du côté des revenus des familles et des individus.

Pour les 54 ans et moins, les revenus autogénérés stagnent et la dépendance aux transferts gouvernementaux croît. Même si son coût demeure gérable, l'endettement continue d'augmenter. Les montants investis sont appréciables, mais pourraient être rehaussés, tout comme les rendements sur ces placements.

Selon ce même rapport, les Québécois ont un faible niveau général de connaissances financières, même si celui-ci tend toutefois à s'améliorer. Malgré la bonne performance des planificateurs financiers, tous les gens ne sont pas nécessairement enclins à confier leurs finances à un expert. Le non-recours à un planificateur financier peut cependant entraîner des choix financiers mal avisés pour ces personnes, particulièrement dans un contexte où de nombreuses menaces pèsent sur leur sécurité financière et leur patrimoine.

Ainsi, entre 2000 et 2016, la dette moyenne des consommateurs québécois, sans compter l'hypothèque, a bondi de 73 %, passant de 10 443 \$ à plus de 18 000 \$, selon l'Institut de la statistique du Québec et Équifax. Et cette dette continue d'augmenter.

De plus, entre 2015 et 2016, le nombre de dossiers d'insolvabilité pour les personnes de 65 ans et plus – des gens qui auraient dû être prêts à prendre leur retraite – a bondi de 10 % selon Statistique Canada. La croissance moyenne du revenu réel par famille est faible depuis 2000, elle est à peine de 0,4 % et la surconsommation continue d'être encouragée socialement, au détriment des décisions financières responsables.

1.2 UNE PRÉCARITÉ EXACERBÉE PAR LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Dans un sondage internet réalisé pour l'IQPF par SOM, du 22 au 27 octobre 2020, auprès de 1 038 internautes québécois âgés de 18 ans ou plus, un peu plus du quart des internautes adultes québécois (26 %) affirment que la pandémie de la COVID-19 les amène à avoir des craintes concernant leur avenir financier.

Selon les données recueillies, seulement 17 % des internautes québécois affirment avoir modifié la planification à long terme de leurs finances en raison de la pandémie, et près du dixième des répondants (9 %) affirment avoir besoin de plus de conseils d'un professionnel pour planifier leur avenir financier depuis l'arrivée de la COVID-19.

Par ailleurs, près du deux tiers des Québécois estiment ne pas disposer de toutes les connaissances nécessaires pour planifier adéquatement leur avenir financier et une majorité d'entre eux considèrent avoir besoin d'aide en la matière².

En novembre dernier l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) rendait public le rapport d'activités 2019-2020 de la Stratégie québécoise en éducation financière. « *En cette période difficile où de nombreux ménages québécois voient leurs finances personnelles mises à mal, l'éducation financière constitue un ancrage solide pour favoriser des décisions plus éclairées* », déclarait alors le président-directeur général de l'Autorité, Louis Morisset.

¹ Analyse de la valeur économique des activités de planification financière, réalisée pour l'IQPF par Pierre Emmanuel Paradis, économiste et président, AppEco, 2017.

² Sondage Omnibus internet sur les perceptions à l'égard des planificateurs financiers 2020, SOM, novembre 2020.

L'AMF profitait du Mois de la littératie financière, qui a cours en novembre, pour souligner l'importance accrue, en cette période de pandémie, de la concertation dans l'offre d'expertises pour aider les Québécois dans la gestion de leurs finances personnelles.

L'IQPF a participé à cet effort collectif par le biais de campagnes et de formations, visant notamment à démystifier la planification financière et à encourager la population à prendre sa santé financière en charge.

1.3 UN IMPACT SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Selon un sondage réalisé en octobre 2017³, l'argent et les finances personnelles seraient les premières sources de stress dans la vie de 31 % des Québécois, loin devant le travail (21 %), la santé (10 %) et la famille (9 %).

Lorsqu'on demande aux Québécois si la gestion de leurs finances a déjà occasionné des situations malencontreuses, l'anxiété arrive bonne première avec 42 %, suivie des chicanes de couple (29 %), de l'insomnie (26 %) et des cachotteries faites à un proche (14 %). Seulement 38 % des répondants ont affirmé ne pas avoir vécu l'une ou l'autre de ces situations au cours de leur vie lorsqu'il était question de leur santé financière.

³ Sondage Omnibus internet sur les perceptions à l'égard des planificateurs financiers 2017, SOM, novembre 2017.



2. La planification financière personnelle intégrée comme outil d'amélioration de la santé financière

2.1 LE RÔLE DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE (IQPF)

L'IQPF a vu le jour en 1989. Il a pour mission d'assurer la protection du public en matière de finances personnelles par la formation des planificateurs financiers et l'établissement des normes de pratique professionnelle.

L'IQPF est le seul organisme au Québec autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier. Il est autorisé à dispenser de la formation continue en matière de planification financière personnelle intégrée en vertu du Règlement sur la formation continue du planificateur financier (LDPSF). Seuls les professionnels diplômés par l'IQPF sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au Québec.

À cet effet, soulignons que le Québec fait figure de pionnier à l'échelle mondiale, car à l'extérieur de la province, l'exercice de la planification financière n'est pas réglementé. L'IQPF est un modèle pour tous les autres organismes voués à la planification financière. Nos exigences académiques de base, le niveau universitaire, sont les plus élevées en Amérique du Nord.

Notre raison d'être est la formation et le développement des compétences des professionnels de la planification financière.

2.2 LE PLANIFICATEUR FINANCIER

Au Québec, toute personne qui se dit planificateur financier ou Pl. Fin. doit :

- posséder un diplôme de l'Institut québécois de planification financière
- avoir un permis d'exercice émis par l'Autorité des marchés financiers ou être autorisée à porter le titre par un ordre professionnel qui a conclu une entente avec l'Autorité des marchés financiers (Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) et Ordre des administrateurs agréés (Adm.A.)

Plus que jamais, les Québécois ont besoin de pouvoir se fier à des professionnels intègres et compétents en raison des menaces qui pèsent sur leur sécurité financière et leur patrimoine.

À cet égard, le phénomène récent, alimenté par les réseaux sociaux, de petits investisseurs sans expérience qui s'aventurent à spéculer sans avoir les connaissances requises, ne peut que militer en ce sens et l'IQPF se rallie d'ailleurs tout à fait aux mises en garde formulées par l'AMF devant cette situation⁴.

Compte tenu de sa formation multidisciplinaire et du point de vue global et personnalisé qu'il porte sur chaque situation, le planificateur financier est certainement l'un des professionnels les mieux placés pour répondre aux besoins des Québécois en matière de gestion des finances personnelles. En améliorant la situation financière de ses clients, il leur assure la paix d'esprit et permet la réalisation de leurs objectifs.

2.3 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE PERSONNELLE INTÉGRÉE

La planification financière est un processus qui consiste à dresser le portrait de la situation actuelle d'un individu, à le comparer à la situation future souhaitée (objectifs), puis à élaborer des stratégies adaptées à ses besoins et priorités lui permettant d'atteindre ses objectifs en visant l'allocation optimale de ses ressources. Cet exercice intègre les connaissances des sept domaines suivants :

- **Aspects légaux** : C'est à dire l'environnement juridique dans lequel le citoyen évolue au Québec et qui définit son identité, ainsi que ses droits et obligations. On parle ici de tout ce qui touche l'état civil, le régime matrimonial, les mécanismes de protection des personnes mineures et des personnes majeures inaptes et les différents types de mandats.
- **Assurance et gestion de risque** : Il s'agit ici des risques qui menacent la sécurité financière ou celle de la famille, par exemple en cas de décès ou de problèmes de santé. Le planificateur financier mesure les conséquences financières liées à ces risques et propose des stratégies pour les gérer.

⁴ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lautorite-invite-les-quebecois-tentes-par-linvestissement-autonome-a-sinformer/>

- **Finances** : Le planificateur financier examine les éléments qui composent l'actif et le passif du client pour l'appuyer dans l'atteinte de ses objectifs financiers.
- **Fiscalité** : Le planificateur financier conseille son client afin de maximiser cet aspect de sa stratégie financière.
- **Placements** : Avec sa connaissance des notions de placement, le planificateur financier est en mesure d'évaluer le portefeuille actuel du client et de le guider dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à sa situation, à ses contraintes et à ses objectifs. Ensuite, il pourra coordonner la mise en place de cette stratégie et en suivre l'évolution.
- **Retraite** : Planification de la retraite et gestion des différents types d'épargne retraite.
- **Succession** : Dans toute planification financière, il faut tenir compte des notions juridiques qui ont une influence sur la transmission et la conservation du patrimoine au décès, c'est-à-dire de la succession.

Dans un univers financier toujours plus complexe et en constant mouvement, l'approche intégrée et multidisciplinaire du planificateur financier est à la fois unique et nécessaire. Et c'est pourquoi l'IQPF poursuit ses efforts pour mieux faire connaître la profession, tant auprès du grand public et des étudiants que des autres professionnels en gestion des finances personnelles.

Aucun autre expert de l'industrie des services financiers ne tient un rôle-conseil aussi vaste, dans autant de domaines, tel que démontré précédemment. La relation durable que le planificateur financier entretient avec ses clients le rend plus à même de développer un rôle de confident. Un planificateur financier comprend les émotions ressenties face à l'argent. Il peut prévoir les comportements qui en découlent et, au besoin, proposer des ajustements, dans le meilleur intérêt de ses clients. Qui plus est, le certificat d'exercice en planification financière ne permet pas la vente de produits.

2.4 LES EFFETS POSITIFS SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE INDIVIDUELLE

L'IQPF a commandé une analyse de la valeur économique des activités de planification financière visant, entre autres, à documenter l'effet de conseils de qualité sur la situation financière des particuliers. Il est apparu que :

- Pour un échantillon de 157 clients suivis sur une période de trois ans, l'intervention d'un planificateur financier a produit des résultats moyens très positifs sur le plan des revenus, avec une augmentation de 5,3 % par année; de l'endettement, avec une diminution de 3,5 % par année; et des placements, avec une augmentation de 16,3 % par année.
- Si le Québécois moyen avait bénéficié du même rendement financier sur trois ans que le client d'un planificateur financier, son revenu aurait crû de 5 700 \$, son endettement aurait diminué de 6 900 \$ et ses placements auraient augmenté de 52 500 \$. Ces résultats ne dépendent pas des caractéristiques personnelles des planificateurs financiers, il s'agit de constats touchant l'ensemble de la profession.
- Les Québécois qui font affaire avec un planificateur financier se disent fort satisfaits de l'impact de ce professionnel dans leur vie. Ils considèrent, entre autres, que leurs affaires financières sont plus en ordre, qu'ils ont une plus grande paix d'esprit et qu'ils sont plus près d'atteindre leurs objectifs de vie. Il s'agit d'un apport primordial dans le présent contexte de précarité économique et d'endettement croissant des familles. Inutile de préciser qu'une meilleure santé financière des Québécois aurait un impact positif indéniable sur les finances publiques et sur la capacité du gouvernement du Québec à affronter les soubresauts

économiques qui pointent à l'horizon, surtout dans un contexte inévitable de vieillissement de la population.

Soulignons que les résultats susmentionnés sont cohérents avec ceux d'études pancanadiennes menées notamment par FP Canada et le CIRANO.

En somme, l'intervention des planificateurs financiers contribue à augmenter les revenus, à diminuer l'endettement et à faire croître le patrimoine des Québécois. Ces résultats sont appréciables dans le présent contexte de précarité économique et d'endettement croissant.

2.5 LES EFFETS POSITIFS SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE COLLECTIVE

Les nombreux moyens que le gouvernement déploie déjà pour informer et soutenir les citoyens dans la compréhension de leurs droits et de leurs responsabilités légales, financières et fiscales, amènent à penser que le gouvernement y voit un avantage. Parmi ces moyens :

- En matière d'éducation financière, par exemple, la Stratégie québécoise en éducation financière (SQÉF) encourage notamment la concertation entre organismes œuvrant en éducation financière et veut contribuer à faire évoluer la culture financière au Québec.
- L'énoncé de mission de Revenu Québec : Pour contribuer au développement économique et social du Québec, nous soutenons les citoyens et les entreprises dans la compréhension et l'accomplissement de leurs responsabilités fiscales. Ils assurent ainsi le financement des services publics. Nous veillons à ce que chacun paie sa juste part et bénéficie des programmes auxquels il a droit.
- Ministère des Finances: Le ministère des Finances, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.
- Déclaration des droits des contribuables de Revenu Québec, dont l'article 1.2 stipule que "Vous avez droit à des informations exactes, complètes et accessibles afin de vous aider à bien comprendre vos droits et à vous acquitter de vos obligations."

Alors que les avantages de la littératie financière ont largement été démontrés et que le gouvernement voit son intérêt à encourager les initiatives en ce sens, **la facilitation de l'accès à la planification financière s'inscrit dans la même logique**. En fait, pour un citoyen, l'exercice de la planification financière personnelle intégrée multiplie les avantages de la seule littératie en appliquant et en adaptant celle-ci sur tous les aspects de ses propres finances personnelles.

Ainsi, on peut penser que non seulement des citoyens qui auront été accompagnés professionnellement afin de se doter d'une stratégie portant sur les 7 aspects de leurs finances personnelles profiteront des bienfaits qui en découlent, mais que leur niveau accru d'autonomie aura des effets bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité :

- Aspects légaux : Contribue au désengorgement des tribunaux, notamment en matière familiale
- Assurance et gestion des risques : Les Québécois ayant un niveau de couverture adéquat serait mieux prémunis contre des coups durs du destin et ainsi moins au crochet de l'État.

- Finances : Une utilisation judicieuse des instruments financiers dont le crédit permettrait de réduire les faillites ou les insolvabilités et ainsi réduire la dépendance aux programmes sociaux
- Fiscalité : Une bonne compréhension des obligations fiscales encourage la conformité, réduisant ainsi les efforts déployés par le gouvernement en termes de recouvrement
- Placements : Des citoyens plus riches font moins appel aux ressources collectives
- Retraite : Allège le fardeau du gouvernement
- Succession : Une succession bien planifiée à l'aide d'un testament notarié permet aux héritiers de faire valoir leur droit dans une succession alors que les biens non réclamés inscrits au Registre des biens non réclamés dépassent 20 000 000 \$ dans ce domaine



3. La recommandation de l'IQPF

L'IQPF recommande qu'un crédit remboursable de 20 % pour des frais admissibles de planification financière soit accordé. Ces frais comprendraient tous les services de planification, qu'il s'agisse d'obtenir un plan initial ou des services de mises à jour, de suivis ou d'accompagnement pour la réalisation du plan.

Frais admissibles : Honoraires payés à un planificateur financier pour des services de planification financière.

Limite des dépenses admissibles : 2 000 \$.

Ce crédit ne s'appliquerait pas lorsque le revenu familial dépasse 142 685 \$ (2021). Ce seuil est le même qui est utilisé pour le crédit pour les activités pour les jeunes. C'est un seuil qui existe déjà et qui est appliqué. Le but est de faire en sorte que les gens accèdent aux services de planificateurs financiers. Pour les mieux nantis, ils sont déjà en mesure de le faire.

Notez que l'article 8 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants édicté en vertu de la **Loi sur la distribution de produits et services financiers** prévoit que le planificateur financier doit préalablement rédiger un contrat signé par le client.

Finalement, il est important aussi de mentionner que bien des gens bénéficient des services de planificateurs financiers en étant clients d'institutions financières. Comme ils ont des placements avec ces institutions, ils ne paient généralement pas d'honoraires pour avoir accès à ces services. Par exemple, les fonds communs de placement versent les commissions directement aux courtiers, lesquelles réduisent d'autant le rendement sur les parts détenues par le client. Le client bénéficie alors indirectement d'une déduction lors de l'imposition des revenus.



4. Conclusion

Nous vous soumettons respectueusement qu'en créant une mesure de facilitation d'accès aux services professionnels de planification financière, par le biais du crédit d'impôt mentionné précédemment, les efforts de relance économique du gouvernement seront d'autant plus efficaces qu'ils seront soutenus par les efforts individuels des contribuables auxquels on aura donné les moyens de prendre en charge leur propre santé financière.

Nous croyons que cette mesure s'inscrit avantageusement parmi les autres initiatives publiques visant à accroître la prospérité et la qualité de vie des Québécois, à la fois individuellement et en tant que collectivité.

**INSTITUT QUÉBÉCOIS
DE PLANIFICATION FINANCIÈRE**

3, place du Commerce, bureau 501
Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1H7
Téléphone : 514 767-4040 / 1 800 640-4050
Télécopieur : 514 767-2845
Courriel : info@iqpf.org

IQPF.ORG

IQPF Institut québécois
de planification
financière